



## Réaménagement de la place Peter Benoit

Madame, Monsieur,

Le 10 août prochain débiteront, par la rue F. Vekemans, les travaux de réaménagement de la place Peter Benoit.

Les travaux comprennent le réaménagement complet des trottoirs, de la chaussée y compris l'aménagement de bandes de stationnement et la plantation d'arbres.

Il est évident que vu l'ampleur du chantier, celui-ci s'effectuera par phase, en accord avec les services de Police et la STIB.

En cas de problèmes pratiques tels qu'accessibilité de garages, de commerces ou problèmes de livraison, je vous invite à prendre contact avec le responsable de chantier au numéro suivant 02/279.29.92. entre 9h00 et 16h00.

La durée des travaux est de **170 jours ouvrables**. Des intempéries ou des aléas techniques ponctuels pourraient éventuellement retarder ce chantier. Soyez assurés que nous mettrons tous les moyens en œuvre pour réaliser les travaux dans les délais les plus courts et pour réduire au mieux les inconvénients pour les usagers et les riverains.

La loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de pertes de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public (M.B. du 02/02/2006), est d'application pour le présent chantier.

Tous renseignements utiles peuvent être obtenus auprès du Fonds de Participation créé à cet effet. (<http://www.travauxpublics-independants.be/>).

La demande dûment remplie pour l'obtention de l'attestation de la Ville dont question à l'article 6§2 de la loi précitée, doit être déposée ou adressée à :

Ville de Bruxelles – Département Urbanisme – Section Architecture

Centre Administratif, Boulevard Anspach 6 (9<sup>ème</sup> étage) - 1000 Bruxelles

(contact : tél : 02/279.31.25. fax : 02/279.31.28).

Restant à votre écoute pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Christian Ceux**  
**Echevin de l'Urbanisme et de la Mobilité**

### LES INCONVENIENTS D'AUJOURD'HUI SONT LES AVANTAGES DE DEMAIN

- **RESPONSABLE DE CHANTIER** : M. Fabri, Secrétaire technique-chef - ☎: 02/279.29.92
- **POLICE DE BRUXELLES** (problèmes de circulation uniquement) - ☎: 02/279.83.20
- **FONDS DE PARTICIPATION** : rue de Ligne, 1-5 – 1000 Bruxelles - ☎: 02/210.87.87
- **ENTREPRENEUR** : DEKEMPENEER- Zaventemsesteenweg, 63 – 1831 Diegem - ☎: 02/720.08.14